



COMMUNIQUÉ FÉDÉRAL

25 avril 2019

Une garantie d'emploi.... mensonge !!!

Pendant les « concertations » sur la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire, tout le monde (Ministre, 1^{er} Ministre, Président de la République, et médias à leurs ordres) répétait à l'envie que les personnels à Statut conserveraient la garantie de l'emploi, quelque soit l'entreprise pour laquelle ils seraient amenés à travailler.

Et si l'on osait exprimer des doutes, on était au mieux des oiseaux de mauvais augure, au pire des affabulateurs.

Le projet de décret relatif à la garantie d'emploi des personnels à Statut vient d'être communiqué aux Organisations Syndicales représentatives de la branche ferroviaire (dont FO Cheminots).

Un nouveau cas de licenciement apparaît, en plus de ceux prévus au Statut : **le licenciement pour inaptitude médicale !**

Au contraire de tous les principes du droit du travail qui veulent qu'on adapte le travail à l'homme, les agents dont l'état de santé entraîne une inaptitude, alors même que la plupart d'entre eux sont tout simplement victime de leurs conditions de travail, pourront désormais être licenciés !

Ce Gouvernement, fidèle à lui-même, affiche haut et fort son mépris total pour les travailleurs. Il est plus qu'urgent de l'arrêter si on ne veut pas revenir un siècle en arrière.

Encore une fois, les faits donnent raison à **FO Cheminots** : la seule revendication conforme aux intérêts des cheminots c'est « abrogation du Nouveau Pacte Ferroviaire.

Nous nous prononçons solennellement à l'UNITÉ pour stopper ce Gouvernement et exiger l'abrogation des contre-réformes ferroviaires de 2014 et 2018 !

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !



Contacts Presse **FO Cheminots** :

François GRASA | Secrétaire Général | 06 07 13 26 21

Philippe HERBECK | Secrétaire Général Adjoint | 06 18 80 59 54